



CONDAMNATION penale

Par **AURELIEC**, le **29/07/2019** à **16:33**

Bonjour,

Suite à un détournement de fonds (70 000 €) dont je suis l'auteur, j'ai donc été en référé et condamnée à payer une mensualité de 400€ / mois durant 23 mois et le reste dû au 24 ème mois.

Je suis salariée en CDI et tente sincèrement de me sortir de ma situation mais j'ai dû ce jour déposer un dossier de surendettement afin de réuire mes mensualités.

J'ai actuellement 20 jours de retard sur le paiement de ma dette pénale mais je vais régler ce retard en même temps que ma prochaine mensualité (en attente de mon salaire). Quel risque je peux avoir avec ce retard?

Puis je aller en prison du fait que je n'ai pas respecté la date de paiement soit le 10 de chaque mois?

Merci par avance pour votre réponse.

Bien cordialement